



Condé-sur-Vire
Territoire en mouvement

28 juin
2025

FÊTE DE LA MUSIQUE

SCÈNE TREMPLIN JEUNES



**DOSSIER DE
CANDIDATURE**

A retourner avant le
avant le 30 avril 2025

Scène « Tremplin jeunes »

Dossier d'inscription et règlement

1. Les organisateurs

La scène Tremplin est organisée par la commune de Condé-sur-Vire dans le cadre de son événement Fête de la Musique en partenariat avec Evénement Production.

2. Déroulement

- 2.1. Une Présélection des groupes sur écoute (enregistrement sur support audio, clé USB...).
- 2.2. Une sélection de 3 groupes.
- 2.3. Un passage en 1ère partie de la fête de la musique : de 17h30 à 19h30.

3. Conditions de participation

Le tremplin est réservé aux jeunes musiciens amateurs, seul ou en groupe, répondant aux conditions suivantes :

- 3.1. La moitié au moins des membres du groupe doit être domiciliée sur le **Pays Saint Lois**.
- 3.2. Les membres du groupe doivent être Collégiens, Lycéens ou Apprentis (ou avoir **entre 12 et 17 ans**).
- 3.3. Tous les styles de musiques Actuelles sont acceptés : Chanson, Rock, Pop, Métal, Rap, Jazz, R&B, Electro, Fusion etc....
- 3.4. Les groupes devront présenter et interpréter un répertoire de 15' constitué de compositions originales, et/ou de reprises du répertoire musiques Actuelles (sans support audio du commerce).
- 3.5. Chaque groupe devra désigner un de ses membres comme représentant.
- 3.6. Le groupe devra fournir un dossier complet avant la date limite fixée 30/04/2025.
- 3.7. Les groupes s'engagent à se rendre disponible pour les concerts de sélection et la finale.
- 3.8. Le groupe, par son représentant, devra accepter le présent règlement.

4. Dossier d'inscription

- 4.1. L'inscription est gratuite.
- 4.2. **Le dossier d'inscription devra être retourné complet avant le 30/04/2025 à :**
Mairie de Condé-sur-Vire – 2 Place Auguste Grandin – 50890 CONDE-SUR-VIRE ou par email : solveig.bernard@conde-sur-vire.fr
- 4.3. Le dossier d'inscription doit impérativement être composé des documents suivants :
 - Le règlement du tremplin lu et approuvé par le représentant du groupe
 - La fiche de renseignement du groupe entièrement complétée
 - Une fiche musicien complétée, pour chaque membre du groupe
 - Une photocopie de la carte de scolarité de chaque participant
 - 2 titres audio ou vidéos, proposés sous forme de fichiers (sur clé USB ou envoyé par mail) ou de liens internet (You tube, Facebook ...)
- 4.4. Le dépôt de dossier suppose l'entière acceptation du règlement.
- 4.5. Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte.

5. Présélection

Une présélection des groupes sera effectuée par un comité d'écoute, constitué de professionnels des musiques Actuelles. Tous les groupes seront prévenus du résultat.

6. Organisation des Concerts

- 6.1. Les groupes retenus devront fournir une fiche technique et un plan de scène 10 jours au moins avant le concert (en cas de besoin l'équipe de Evénement production pourra les aider).
- 6.2. Les groupes devront être présents 1h30 avant le concert pour les balances.
- 6.3. Les groupes pourront jouer sur leur matériel (ampli) ou à défaut sur celui fourni par les organisateurs, toutefois ils joueront sur la **même batterie** (possibilité d'amener sa caisse claire et ses cymbales).

7. Calendrier Prévisionnel

- Inscription jusqu'au 30 avril 2025
- Ecoutes et sélection des groupes : 12 mai 2025
- Finale Fête de la musique : 28 juin 2025

8. Les Votes

Un jury composés d'élus et de professionnels votera pour chaque groupe suivant des critères établis:

- (1) Efficacité des compositions ou de l'adaptation ;
- (2) Interprétation & mise en place collective ;
- (3) Prestation Scénique ;
- (4) Originalité & créativité.

Au terme des écoutes, les votes seront totalisés et les 3 finalistes désignés.

9. La Finale

Les 3 groupes pourront participer à la fête de la musique sur la scène « Tremplin jeunes » proposée par le service Culturel de la Ville de Condé-sur-Vire et Evénement production.

28 juin
2025

FÊTE DE LA MUSIQUE

SCÈNE TREMPLIN JEUNES



AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs Scène « Tremplin jeunes »

Je soussigné(e) Madame / Monsieur.....
représentant.e(s) légal.e(aux) de certifie avoir pris
connaissance :

- de la démarche de mon enfant
- du règlement relatif à sa participation à la scène « Tremplin jeunes » de la Ville de Condé-sur-Vire
- du respect de l'engagement citoyen que nécessite

et l'autorise à candidater et à être présent sur scène lors de la Fête de la Musique de Condé-sur-Vire le samedi 28 juin 2025.

A cet effet, j'autorise / nous autorisons, la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite.

Fait à : le

Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »